

Sujet : [INTERNET] Projet éolien de Messac

De : Cabri Christophe <c.cabri@villedejonzac.fr>

Date : 01/06/2023 23:19

Pour : "pref-participation-public@charente-maritime.gouv.fr" <pref-participation-public@charente-maritime.gouv.fr>

Monsieur le Commissaire Enquêteur,

Je suis Christophe Cabri, Maire de Jonzac, Vice Président de la Communauté des Communes de Haute-Saintonge, Vice Président du Département de la Charente Maritime et er Vice Président du SDIS de Charente Maritime.

Je me permets de vous écrire car je suis farouchement opposer à l'installation d'éoliennes sur notre territoire et cela pour plusieurs raisons que je vais énumérer :

1)Elles sont d'abord nuisibles par leurs inconvénients visuels, sonores et financiers pour les habitants proches
Les éoliennes implantées aujourd'hui en France mesurent jusqu'à 220 mètres de haut en bout de pales (soit les deux tiers d'une tour Eiffel). Il en résulte une altération du cadre de vie et une dépréciation des habitations proches.
De plus, ces engins risquent de ne jamais être enlevés. Aux États-Unis, des dizaines de milliers d'éoliennes sont abandonnées et rouillent sur pied.

Accepter un projet éolien c'est donc, probablement, dégrader le paysage et la qualité de vie pour très longtemps.

2)le rendement des éoliennes

En France, les éoliennes ne tournent en moyenne sur l'année qu'à 24 % de leur puissance installée. La plupart du temps, elles fonctionnent au ralenti, ou bien les pales tournent à vide sans rien produire, ou elles sont à l'arrêt.

Or, la production d'électricité doit en permanence égaler la consommation sinon le réseau s'effondre

Les statistiques publiées par le Réseau de transport d'électricité (RTE) indiquent que la puissance fournie par les éoliennes en France varie d'environ 1 % (souvent) à 80 % (rarement) de la puissance installée

Par les quelques lignes du point no 2 ci-dessus, je voulais juste démontrer l'incertitude de la production électrique. L'éolien, une source d'énergie intermittente assujettie aux aléas climatiques : pour produire de l'électricité, il faut qu'il y ait suffisamment de vent, mais pas trop.

3)la santé de nos concitoyens et de la faune.

Des citoyens résidant proches de parc éoliens se sont plaints de troubles pouvant être provoqués par des éoliennes, tels que des insomnies, des maux de tête ou des nausées. Ici, le mal est difficile à prouver puisqu'il pourrait être lié à un bruit inaudible émanant des éoliennes. Ce sont ces mêmes ultrasons qui altéreraient le comportement des vaches. On parle parfois de syndrome éolien.

Dangers pour la faune. Selon les défenseurs de la biodiversité, les éoliennes sont dangereuses pour la faune et particulièrement pour les oiseaux pris au piège et déchiquetés dans les pales.

4)les feux de forêts

La Haute-Saintonge subit depuis quelques années des feux de forêts très importants.

Nous avons pu grâce à l'intervention de canadiens et d'hélicoptères bombardiers d'eau réagir très rapidement.

Cela n'aurait pas été possible avec des éoliennes de 220 m de haut

cette année encore et pour 4 mois, l'aéroport de Jonzac recevra un hélicoptère Bombardier d'eau dès le lundi 5 juin

En conclusion Monsieur Le Commissaire Enquêteur, pour moi, les éoliennes sont une négation de l'écologie!!!

Bien à vous,

Christophe CABRI

Maire de Jonzac

Vice-Président du Conseil Départemental de Charente Maritime en charge de l'international

Conseiller départemental du canton de Jonzac

Vice-Président de la Communauté des Communes de Haute-Saintonge

Mobile : 06.10.38.90.93



—